Obtenir un duplicata d'un certificat de nationalité

Délai d'exécution
24 heures
Coût de la procédure
1 000 F CFA par copie de duplicata demandée
Durée de validité
N/A
Description
Le duplicata du certificat de nationalité togolaise tient lieu de copie légalisée du certificat.
Personnes susceptibles/habilitées à introduire la demande
L'intéressé ou un parent.
Pièces à fournir
Le numéro de l'une des pièces suivantes :

·

• Acte de naissance

• Certificat de nationalité

ATTENTION 1 : Vous ne pourrez faire cette demande en ligne que si vous disposez du nouveau format du certificat de nationalité.

ATTENTION 2 : Si vous disposez de l'ancien format du certificat de nationalité, veuillez-vous adresser au guichet physique à la Direction Du Sceau, De La Nationalité et de L'identité Civile.

Étapes

1. Remplir en ligne sur la présente plateforme le formulaire de la demande en cliquant sur le bouton « Faire la demande en ligne » ;

- 2. Payer les frais via les moyens de paiement mobile (©Flooz, ©Tmoney) et par carte bancaire (©Visa, ©Mastercard) disponibles sur la plateforme ;
- 3. Les informations fournies à travers le formulaire sont transmises au centre de traitement que vous avez choisi. Votre centre procède à une vérification de vos données :
 - En cas d'erreur ou de non-conformité d'une information fournie, une notification contenant les consignes de correction est envoyée sur votre compte utilisateur et par SMS et par e-mail. Une fois l'erreur corrigée, les informations sont renvoyées au centre de traitement;
 - En cas de conformité des informations fournies, un message est envoyé sur votre compte utilisateur, par SMS et par e-mail à chaque étape du traitement jusqu'à la mise à disposition de votre duplicata;
- 4. Le retrait de votre duplicata se fait suivant le mode de retrait que vous avez choisi (dans un centre de traitement ou via la poste : des frais peuvent s'ajouter dans le cas de la poste).

Signaler une procédure inexacte

Faire la demande

en ligne

Fournisseur de serviceMinistère de la Justice et de la LégislationTribunal de Lomé, BP 121, Lomé, sous couvert ministère de la justice00228 22 20 41 68despiration des les desaprimes de la justice00228 22 20 41 68 desnic@justice.gouv.tg00228 22 20 41 68https://justice.gouv.tg

Demande de branchement / raccordement à l'électricité "Basse Tension"

Délai d'exécution

Variable

Coût de la procédure

1 180 F CFA pour les frais de traitement des dossiers

Durée de validité

À vie

Description

Cet abonnement permet l'accès à l'électricité des ménages et des entreprises.

Identification des personnes susceptibles / Légitimes à faire la demande

Tout citoyen togolais peut effectuer une demande de branchement.

Conditions

- Avoir un justificatif d'identité ou se faire cautionner
- Avoir la capacité de s'acquitter des frais de devis fournis
- Être propriétaire ou disposer de l'autorisation du propriétaire

Pièces à fournir

- Un plan de situation (situation de la maison dans le quartier)
- Une pièce d'identité en cours de validité.
- Une autorisation signée par le proprietaire du compteur principal (en cas de raccordement) A télécharger <u>ici</u>
- Une facture ou ticket d'achat cash-power du compteur principal.

Étapes

- Soumission de la demande en ligne (Réception d'un accusé de réception)
- Transfert du dossier à l'agence CEET la plus proche du lieu de pose
- Rendez-vous pour la visite et l'estimation du devis
- Génération du devis (Réception d'une notification, SMS et dans le compte utilisateur)
- Paiement du devis par USSD
- Rendez-vous dans l'agence la plus proche pour la signature du contrat
- Pose du compteur

Signaler une procédure inexacte

Faire la demande

en ligne

Fournisseur de serviceCompagnie Energie Electrique du Togo (CEET)426, Av. Mama FousseniBP. : 42 Lomé TOGOTél: (+228) 22-21-27-43ceet@ceet.tgFax: (+228) 22-21-64-98https://www.ceet.tg

Partager

Demande de passeport

Délai d'exécution

2 semaines minimum

Coût de la procédure

30 000 F CFA

Durée de validité

5 ans

Description

Le passeport est un document d'identité permettant à tout citoyen togolais de circuler librement au Togo et de franchir les frontières extérieures. Il est délivré par la Direction Générale de la Documentation Nationale (DGDN).

Trois (3) types de passeport sont délivrés au Togo :

- le passeport ordinaire, délivré à tout citoyen togolais qui en fait la demande ;
- le passeport de service, délivré aux fonctionnaires pour leur permettre de représenter leur département à l'étranger;
- le passeport diplomatique, délivré aux diplomates et aux hauts fonctionnaires de l'Etat.

Identification des personnes susceptibles / légitimes à faire la demande

Tout citoyen togolais peut demander à obtenir un passeport ordinaire.

En ce qui concerne le passeport de service, la demande est faite par le fonctionnaire lui-même. Cependant le ministère de tutelle de ce dernier doit envoyer au Ministère de la sécurité, une lettre d'établissement d'un passeport de service pour ledit fonctionnaire. Le fonctionnaire doit joindre à sa demande une copie de la lettre de demande susmentionnée. Ce dernier paie les frais de service et se fait rembourser plus tard par son département.

Quant au passeport diplomatique, la demande est faite par le Ministère des Affaires Etrangères et adressée au Ministère de la Sécurité qui la transmet à la Direction Générale de la Documentation Nationale.

Pièces à fournir

Les informations ci-jointes concernent uniquement le passeport ordinaire et le passeport de service.

Ainsi, il vous faudra fournir :

Pour une première demande

- l'original du certificat de nationalité + une photocopie légalisée ou le duplicata;
- l'original du certificat de naissance + une photocopie légalisée;
- l'attestation de personne à prévenir pour les adultes ou attestation parentale pour les mineurs, à faire légaliser soit à la mairie soit à la préfecture ;
- une photocopie simple de la carte nationale d'identité ;
- une photocopie simple de la preuve de profession (attestation de travail ou diplôme);
- un certificat de mariage pour les dames légalement mariées ;
- deux photos d'identité sur fond blanc ;
- une quittance de 30.000 F CFA à payer sur la présente plateforme.

Pour un renouvellement :

- les originaux des actes ;
- l'attestation de personne à prévenir pour les adultes ou attestation parentale pour les mineurs, à faire légaliser soit à la mairie soit à la préfecture ;
- une copie simple de la preuve de profession (attestation de travail ou diplôme) ;
- une photocopie simple de la carte nationale d'identité;
- votre ancien passeport;
- deux photos d'identité sur fond blanc ;
- une copie du certificat de mariage pour les femmes légalement mariées ;
- une guittance de 30.000 F CFA à payer sur la présente plateforme.

<u>Note</u>: Dans le cas d'une demande de passeport de service, le fonctionnaire devra fournir en plus des documents sus-mentionnés, une copie de la lettre que son ministère de tutelle a envoyé au Ministère de la Sécurité.

Étapes

<u>Attention</u>: la présente procédure dématérialisée porte sur la demande de passeport ordinaire et la demande de passeport de service. La demande en ligne du passeport diplomatique pour les diplomates et hauts fonctionnaires de l'Etat sera bientôt intégrée à la présente plateforme.

- 1. Remplir en ligne sur la présente plateforme le formulaire associé à cette procédure. Pour ce faire, cliquez sur le bouton « Faire la demande en ligne ».
- 2. Les informations fournies lors du remplissage du formulaire sont transmises à la DGDN qui procède à une vérification de vos données.
 - en cas d'erreur ou de non-conformité d'une information que vous avez fournie, la DGDN envoie sur votre compte utilisateur une notification ainsi que le formulaire précédemment rempli, tout en vous spécifiant l'erreur à corriger. Une fois l'erreur corrigée, vous pouvez effectuer une nouvelle soumission;
 - o au cas où les informations fournies sont correctes et conformes, la DGDN vous envoie dans votre compte utilisateur une notification de demande de paiement.
- 3. Payer les frais via les moyens de paiement mobile (©Flooz, ©Tmoney) et bancaire (©Visa, ©Mastercard) offerts par la plateforme.
- 4. Télécharger et imprimer en deux exemplaires chacun le formulaire de demande de passeport qui retrace l'ensemble des informations que vous avez communiquées lors de votre demande ainsi que le reçu de paiement.
- 5. Se présenter à la DGDN à votre convenance les jours de dépôt de passeport (lundi-mercredivendredi de 07h30 à 12h00 et de 14h30 à 17h00) muni du formulaire de demande ainsi que le reçu de paiement imprimés en deux exemplaires, ainsi que de toutes les pièces à fournir citées plus haut.
- 6. Une notification vous est envoyée sur votre compte utilisateur, par SMS et par e-mail pour vous notifier de l'avancement du traitement de votre demande et vous informer quand votre passeport est prêt.
- 7. Se rendre à la DGDN, les jours de retrait de passeport (mardi et jeudi de 07h30 à 12h00 et de 14h30 à 17h00, et le samedi de 08h00 à 12h00).

Signaler une procédure inexacte

Faire la demande en ligne

Fournisseur de serviceDirection Générale de la Documentation Nationale (DGDN)GTA, 322 R.P.T., LoméTel: (+228) 22-50-78-56dgdn@documentation-togo.tgFax: (+228) 22-50-78-57https://dgdn.gouv.tg

Partager